

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présent(s) : 19

Absent(s) : 7

- dont suppléé(s) : 1

- dont représenté(s) : 6

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le six octobre à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le trente septembre deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé (*départ après la question n°33 après avoir donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques*), JACQUES Elisabeth, PIGNATEL Agnès, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme GARCIER-RICHAUD Hélène, M. REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra, M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme OCCELLI Chloé

N° ordre : 23

Délibération n°2022/141

OBJET : BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES - DECISION MODIFICATIVE N°1.

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 19 septembre 2022 ;

Sur proposition du vice-président délégué aux finances,
Après délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget annexe Hôtel d'entreprises de la CCVUSP qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Art 611	440.00 € (1)	752	6 690.00 € (4)
Art 6512	470.00 € (2)		
Art 023	5 780.00 € (3)		
	-----		-----
TOTAL	6 690.00 €		6 690.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Art 165	800.00 € (5)	Art 165	2 300.00 € (8)
Art 2312	- 6 015.00 € (6)	Art 021	5 780.00 € (3)
Art 2314	13 295.00 € (7)		
	-----		-----
TOTAL	8 080.00 €		8 080.00 €

- (1) Prest pour installation réservation en ligne Coworking
- (2) Droit d'accès annuel licence Coworking
- (3) Virement section Investissement
- (4) Plus-value sur loyers à encaisser
- (5) Cautions rendues suite à des départs de locataires
- (6) Chgt d'imputation Transfert Art 2314
- (7) Chgt d'imputation + prévisions Trx complémentaires (Etude pour réaménagement Coworking 3 000 € – Renfort chauffage Rez-de-chaussée Bât 19 5 000 € - Trx Cloisonnement Ancien Pays Sud 5 000 €)
- (8) Cautions encaissées suite notamment à la remouture des baux

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.



C.C.V.U.S.P.

Séance du 6 octobre 2022